

***P.V. du Conseil de l'Institut de Psychologie  
Du 11 juin 2024***

**Composition du Conseil :**

Membres élus présents : G. Michael – A.R. Galiano - E. Vayre - P.J. Chantepie - M. Doumergue – L. Dutriaux - G. Talfournier - P. Rozet - S. Iacovelli – E. Monteil

Membres de droit présents : T. Leroy

Membres élus absents ou excusés : F.D. Camps (procuration) - R. Minjard (procuration) - B. Clavel (procuration) - E. Laneyrie (procuration) - B. Gay - S. Le Pontois - F-X. Pénicaud - T. Ez zajjari - I. Ramet - C. Vidal - I. Douskas - C. Campant (procuration)

Membres invités présents : B. Mézière – S. Caillaud

**Ordre du jour :**

✓ **Approbation du PV du conseil du 14 mai 2024 (vote)**

Le PV du conseil du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

✓ **Projet de développement de l'Institut :**

○ **Information sur l'organisation et les réflexions du CODEP**

En l'absence de Béatrice CLAVEL, qui devait faire un point sur l'avancée de la réflexion, le conseil prend acte des points évoqués lors de la préparation du conseil.

4 sous-groupes du CODEP travaillent en parallèle sur 1) l'après CODEP, 2) le centre d'application, 3) les procédures et outils numériques ainsi que 4) le recensement de tout ce qui devra être travaillé dans le cadre de Groupes de Travail à partir de fin septembre 2024 - début octobre. La feuille de route devait être livrée début juillet comme prévu. Il est à noter qu'il faudra prévoir de mener le travail d'évaluation HCERES (laboratoires et formations) en même temps que les Groupes de Travail liés au projet de développement de de l'Institut.

Le calendrier des réunions internes à l'Institut pour 2024-2025, voté en mai dernier, sera amendé pour prévoir des temps dédiés pour faire un point régulier sur l'avancée des travaux des Groupes de travail. L'idée est de banaliser un créneau où tout le monde peut être présent, en l'occurrence le mardi matin. L'une des difficultés est de trouver un périmètre des Groupe de Travail qui puisse être opérationnel dès la rentrée.

La demande de report de crédits de 13 000 euros attribués sur le budget 2024 pour l'investissement est accordée par la DAF et pourra nous être réattribuée en 2025. Il sera important d'impliquer la DIMMO et la DSI dans le groupe de travail dédié aux locaux afin de définir la faisabilité et le calendrier.

✓ **Informations pédagogiques :**

- **Fiches de fonctions « responsable de mention » et « responsable d'élément pédagogique » – discussion et vote**

L'objectif est de documenter les fonctions pour alimenter le référentiel. C'est une base de travail qui dit ce qui se fait déjà et qui pourra évoluer dans le cadre des Groupes de Travail du projet de développement.

La fiche de responsable d'Élément Pédagogique a été pensée pour limiter les responsabilités à des activités uniquement pédagogiques.

Plusieurs modifications sur la fiche de poste de responsable d'EP sont faites en séances :

- préciser que le responsable d'EP doit s'entourer d'une équipe pédagogique ;
- dans les activités, missions, remplacer « en tenant compte des recommandations » par « en tenant compte des dispositifs d'évaluation de la formation » ;
- indiquer que le responsable d'EP doit coordonner la consultation de copies liées à son EP ;
- indiquer que le responsable d'EP doit participer aux jurys d'année.

Il sera important de définir les liens et la façon de travailler avec les responsables et gestionnaires de scolarité et de faire un parallèle avec les fiches de poste BIATSS.

Le conseil examine la fiche de poste de responsable de mention et propose les modifications suivantes, en séance :

- page 2, point 2, indiquer « participer au suivi du devenir des diplômés en coordination avec les dispositifs mis en place à l'échelle de l'établissement... »
- ajouter que le responsable de mention est responsable de composer les jurys d'années.

Pour les questions juridiques, il est important de s'adresser à la direction qui pourra faire le lien avec les services centraux et construire une FAQ

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les fiches de fonctions de responsable de mention et de responsable pédagogique, après avoir pris en compte les modifications apportées en séance.

- **Vote des MCCC 24 -25**

Le conseil prend connaissance des demandes de modifications des MCCC pour l'année 2024-25 et apporte des modifications en séance :

- Master 1 PEF semestre 2 : pour l'EP remédiation cognitive 42NFAD02, ajout d'une épreuve de Contrôle Continu pour avoir 2 épreuves conformément à la note de cadrage et au règlement des études,
- M2 PTO au semestre 4 : suppression des notes seuil éliminatoires, redondantes avec l'absence de compensation entre les UE.

Les MCCC sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

✓ **Informations administratives :**

- **Réponses à l'appel à projets pédagogiques financés sur le budget général de l'Institut - discussion et vote**

Quatre projets sont remontés et ne consommeront pas l'ensemble de l'enveloppe restante à savoir 2000 euros.

Les projets sont présentés dans le détail.

- Participation au colloque FSP, il s'agit d'une demande de participation financière pour un colloque déjà financé par ailleurs. Ce projet est non recevable car déjà prévu au budget de la formation continue.

- Journée du Master PPCP, il n'y pas d'autres financements et la participation de l'Institut permet de payer les frais de restauration. Cette demande n'est pas recevable car elle est déjà prévue au budget de la mention.
- Demande étudiante pour le café des élus : permet de rencontrer les élus étudiants tout en générant de la convivialité. La demande couvre les rencontres de l'automne 2024. Un complément de 100 euros sera ajouté afin de financer le café de début 2025.
- Demande de participation pour colloque pluridisciplinaire du GREPS, ouvert aux étudiants et cofinancé par le laboratoire et la DRED.

Pour plus de précisions, il est décidé de reprendre les propositions de cadrage qui avaient été votées dans un précédent conseil et de mentionner qu'il doit s'agir d'un évènement transverse.

Un nouvel appel à projet sera lancé début septembre afin de consommer la totalité de l'enveloppe d'ici décembre 2024.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les demandes de participation financière présentées dans le cadre de l'appel à projets de printemps 2024 pour les projets du GREPS et étudiants dont 200 euros sont attribués pour 2024 et 100 euros pour début 2025. Les projets FSP et PPCP sont rejetés car déjà budgétés en 2024.

- **Tarifs de formations de l'Institut de Psychologie formation continue 2024–2025 : présentation et vote**

Bien que les tarifs soient définis en fonction de la politique de formation continue de l'Université Lyon 2, il est important que le conseil soit au courant de la politique tarifaire appliquée pour les étudiants/stagiaires de l'Institut de Psychologie.

Les tarifs présentés résultent d'une négociation avec le SCFC et FSP permettant de répondre à la politique de tarification de l'établissement et à la soutenabilité financière des formations tout en restant accessible à notre public cible.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de tarifs des formations de formation continue pour l'Institut de Psychologie, pour l'année 2024/25 dont le récapitulatif a dû être corrigé en séance.

- ✓ **Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses.